



Projet financé par l'union Européenne



## ENI SEIS II South

Numéro 2019/5, été 2019

Mise en oeuvre des principes et pratiques du système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans la région PEV-Sud – mécanisme d'appui du Sud - SEIS

### Regional View

#### **18<sup>ème</sup> réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), Budva, Monténégro, 11-13 juin 2019**

La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) s'est réunie à Budva, Monténégro, du 11 au 13 juin 2019, pour faire le point des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD).

Ont participé à la réunion des délégués des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et des représentants de six groupes de parties prenantes, y compris des autorités locales, des acteurs socio-économiques, la société civile/ONG, des organisations intergouvernementales, des scientifiques et des parlementaires.

Les Objectifs de Développement Durable étaient inscrits en bonne place à l'ordre du jour, l'accent étant mis sur la transition méditerranéenne vers une économie bleue inclusive. La CMDD a recommandé que le plan d'action pour la Méditerranée (ONU-Environnement/PAM) développe des relations plus étroites avec les trois Commissions régionales des Nations Unies qui couvrent le bassin méditerranéen (CEA, CEE, CESA) dont les représentants étaient présents à la réunion. La CMDD devrait apporter des



© Simon Burrows, NATURE@work  
EEA

contributions aux Forums régionaux pour le développement durable des commissions régionales respectives afin d'enrichir leur contribution au Forum politique de haut niveau et d'accroître le rôle et la visibilité de la Méditerranée et des travaux du système de la Convention de Barcelone/PAM dans ce forum mondial.

La réunion a en outre recommandé que le système de la Convention de Barcelone/PAM, et en particulier la CMDD, interviennent dans le suivi et la diffusion du Rapport mondial sur le développement durable (GSDR) de 2019.

La CMDD a vivement encouragé les Parties contractantes, en particulier les membres de son Comité directeur et ceux qui ont fait l'objet d'un examen national volontaire (ENV) dans le cadre du HLPF, à participer à la 3<sup>ème</sup> édition du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) au HLPF en 2020-2021.

De plus, la Commission a reconnu la valeur du tableau de bord du développement durable en Méditerranée et s'est félicitée de sa mise à jour, en particulier des travaux effectués sous la direction du comité directeur de la CMDD pour aligner le tableau de bord sur les indicateurs des ODD et les objectifs de la SMDD. Le Secrétariat et le Comité directeur de la CMDD ont été encouragés à poursuivre leurs efforts en vue d'assurer l'alignement optimal et la cohérence du tableau de bord avec le processus mondial en cours sur les indicateurs des ODD et à faire en sorte que tous ces indicateurs soient pleinement mesurables ou puissent être mis en œuvre efficacement. Des indicateurs spécifiques de l'économie bleue devraient être pris en compte dans le tableau de bord du développement durable en Méditerranée.

S'agissant du Programme de travail 2020-2021 de l'ONU-Environnement/PAM, les membres de la CMDD ont souligné certains aspects qu'ils considèrent importants dans sa réalisation. Il s'agit notamment de la contribution au Cadre mondial pour la biodiversité post-2020, de l'importance du développement des capacités nationales de suivi et d'évaluation, de la nécessité d'harmoniser davantage les plateformes d'information aux

niveaux national et régional, du rôle du secteur privé et des parlementaires et du besoin urgent de renforcer la capacité du système de la Convention de Barcelone/PAM dans le domaine de l'information et de la communication.

### **Réunion des points focaux du MED POL, Istanbul, Turquie 29-31 mai 2019**

Tous les deux ans, les points focaux du MED POL se réunissent pour passer en revue les activités menées au cours de l'exercice biennal (2018-2019) et l'état de la mise en œuvre des trois protocoles relatifs à la pollution relevant du programme MED POL.

Au cours de la réunion, une attention particulière a été accordée à une meilleure harmonisation de la collecte des données pour le suivi et l'évaluation. Lors de la réunion, les Parties contractantes se sont engagées à télécharger les données BNB/RRTP d'ici septembre 2019, y compris la communication des données pertinentes sur la pollution marine pour alimenter les indicateurs H2020. Elles se sont également engagées à poursuivre les travaux visant à finaliser les programmes nationaux de surveillance dans le cadre de l'IMAP en vue de la présentation de rapports à la 21<sup>ème</sup> réunion ordinaire des parties contractantes à la Convention de Barcelone (COP 21), qui se tiendra à Naples du 2 au 5 décembre 2019, pour renforcer l'IMAP, augmenter le nombre de stations de surveillance et fournir des données de qualité.

Les Parties contractantes se sont engagées à fournir des sources supplémentaires de données et d'informations pour les rapports d'évaluation à mi-parcours des plans régionaux d'ici septembre 2019, pour examen par le Secrétariat en octobre 2019 en vue de leur présentation à la COP.

La réunion a approuvé des dictionnaires de données et des normes de données, des fiches d'orientation relatives aux indicateurs communs de l'IMAP, une sélection d'espèces indicatrices pour surveiller l'ingestion de déchets marins par les organismes marins et des méthodes proposées pour une évaluation intégrée du BEE basée sur le DPSIR à soumettre à l'EcAp pour examen et suites à donner.



© Elena Georgiou, My City EEA

La réunion a recommandé que les Parties contractantes testent les méthodologies d'une manière intégrée pour les clusters Pollution, Biodiversité et Littoral et Hydrographie de l'IMAP afin de présenter à la réunion du CORMON les résultats obtenus à ce sujet.

Les participants à la réunion ont examiné et approuvé les schémas proposés pour les bases de données QA et QC pour les données relatives à la pollution. Ils ont également examiné et présenté les modifications à apporter aux Directives pratiques de mise en œuvre des RRTP et au Modèle juridique des RRTP. La réunion a reconnu la nécessité pour certaines Parties contractantes d'améliorer les techniques et équipements de laboratoire en vue de la mise en œuvre de l'IMAP et d'inclure la société civile et les partenaires du PAM.

#### **Réunion des Points Focaux Nationaux du Plan Bleu les 27 et 29 mai 2019 à Marseille, France**

Les Points Focaux Nationaux du Plan Bleu, Centre d'Activités Régionales, se sont réunis les 27 et 29 mai 2019 à Marseille, France, pour faire le point sur l'avancement des travaux du Plan Bleu et assurer la mise en œuvre des recommandations au niveau national.



© Plan Bleu

La réunion a approuvé le programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2020-2021 et sa finalisation et présentation pour adoption à la réunion des Points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (10-13 septembre 2019) et à la 21<sup>ème</sup> réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et ses Protocoles (2-5 décembre 2019).

Les points focaux participants ont également débattu de nombreux domaines de fond des travaux du Plan Bleu.

Ils ont, par exemple, souligné l'importance d'un plan durable de communication et de diffusion des résultats du rapport de 2019 sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (RED 2019) et de leur intégration dans les plans nationaux de développement.

En discutant de la Stratégie Méditerranéenne pour

le Développement Durable (SMDD), les participants à la réunion ont convenu de la nécessité de définir et de développer un processus régional pour un suivi efficace de sa mise en œuvre avec la participation des acteurs et partenaires régionaux et nationaux concernés. Ce processus, qui doit reposer sur des principes de partage des données et de l'information, devrait être développé en synergie avec les programmes et processus existants tels que le Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) et la stratégie de gestion des données CAR/INFO encore insuffisamment développée.

La réunion a également recommandé de formaliser le réseau d'observatoires nationaux et locaux de l'environnement et d'autres secteurs pour encourager les échanges de données et de bonnes pratiques.

**Réunion des points focaux nationaux du CAR/INFO, Rome, Italie, 16-17 avril 2019**

Les points focaux nationaux du Centre d'Activités Régionales d'Information et de Communication (CAR/INFO) se sont réunis à Rome, Italie, les 16-17 avril 2019. L'ordre du jour de la réunion comprenait l'examen du projet de composante CAR/INFO du Programme de travail 2020-2021 d'ONU-Environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM).



© Ghiță Bizău

Les points focaux ont formulé des commentaires positifs sur l'état d'avancement des travaux du CAR/INFO au cours du présent exercice biennal, en particulier sur l'élaboration de la plateforme InfoMAP. Ils ont appelé à une plus grande visibilité au sein de la plateforme InfoMAP des données de surveillance officielles collectées et partagées par les Parties contractantes afin de sensibiliser les décideurs aux ressources nécessaires à l'exécution des programmes de surveillance.

Les participants ont encouragé une intégration complète des bases de données existantes du PAM et des liens avec d'autres systèmes régionaux. Dans ce contexte, ils ont souligné la nécessité d'assurer la cohérence en termes de normes de données et de

dictionnaires de données entre les protocoles du Système de déclaration de la Convention de Barcelone (BCRS), les flux de données du Programme de surveillance et d'évaluation intégré (IMAP) et les obligations de notification de l'Agence européenne de l'environnement (AEE) au niveau de l'UE.

S'agissant de l'élaboration d'une politique de gestion des données du PAM, le projet de politique a été accueilli favorablement et sera finalisé en 2020-2021, une fois que le mandat pour son achèvement aura été approuvé lors de la 21<sup>ème</sup> réunion des parties contractantes à la convention de Barcelone (COP21). La réunion a reconnu qu'il importait de mettre au point un système d'information pour l'IMAP fondé sur les principes du système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS), qui devrait être interopérable dans la mesure du possible avec les systèmes existants d'information et de notification qui sont déjà utilisés par les Parties contractantes.

De plus, les participants ont examiné et commenté la Stratégie de communication opérationnelle du PAM, qui sera présentée à la réunion des points focaux du PAM en septembre 2019 pour examen et transmission ultérieure à la COP21 en décembre 2019.

La réunion s'est félicitée de la mise en place d'une plateforme d'apprentissage en ligne et de l'activation de la première série de cours en ligne mis à la disposition de toutes les composantes du PAM pour leur permettre de réaliser leurs activités de formation.

### **Évaluation du cluster sur les émissions industrielles H2020/PAN,**

#### **19-20 mars 2019, Tirana, Albanie**

Les 19 et 20 mars 2019, des experts méditerranéens des émissions industrielles et RRTP se sont réunis à Tirana, en Albanie, pour partager les enseignements tirés du processus en cours de notification BNB/RRTP afin d'affiner la méthodologie d'élaboration et d'application des facteurs d'émissions nationaux, d'évaluer les progrès réalisés dans l'élaboration des indicateurs H2020/PAN et la production d'une évaluation thématique connexe pour le cluster sur



© Riku Männistö, My City /EEA

les émissions industrielles, et d'assurer les synergies entre le 4<sup>ème</sup> cycle des BNB et les flux des émissions industrielles H2020/NAP.

L'atelier a été organisé par l'ONU Environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et le projet « Système de Partage d'Informations sur l'Environnement (SEIS), mécanisme de soutien SEIS Sud II, de l'instrument européen de voisinage (ENI-IEV) » (mécanisme de soutien SEIS Sud II), financé par l'UE. Il a réuni des experts de cinq pays du Sud de l'ENI (Égypte, Israël, Liban, Maroc et Tunisie), ainsi que des représentants de neuf autres Parties contractantes à la Convention de Barcelone, de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) et du Centre environnemental de Tirana (ECAT Tirana).

L'atelier a fourni des informations détaillées sur les outils de collecte de données qui seront utilisés dans le 4<sup>ème</sup> cycle de mise à jour des BNB et de l'indicateur H2020/PAN sur le cluster des émissions industrielles, en particulier via le système d'information BNB/RRTP et l'infrastructure de données spatiales - InfoMAPNode.

Les éléments juridiques de la mise en œuvre des RRTP ont été examinés en détail, en particulier le projet de modèle juridique visant à faciliter la réglementation nationale et la mise en place de systèmes nationaux de RRTP élaborés par le Secrétariat. Le projet de document sera encore étoffé afin d'être davantage harmonisé avec le Protocole de Kiev sur les RRTP et les E-RRTP. Le Secrétariat a également présenté une proposition concernant le guide de mise en œuvre des RRTP MED POL et la méthodologie pour l'élaboration des facteurs d'émission nationaux. De plus, l'accent a été mis sur l'appui technique apporté par le Secrétariat et par son intermédiaire, particulièrement important pour les pays du Sud de la Méditerranée où les industries n'ont pas mis en place de systèmes de surveillance et de notification. Douze consultants nationaux sur les BNB ont été recrutés dans ce contexte et plusieurs ont déjà entrepris des activités pour atteindre ces objectifs.

L'AEE a fourni des informations complètes sur les principes de développement et les principaux éléments du plan du rapport d'évaluation H2020, en mettant l'accent sur les détails et les caractéristiques de l'évaluation environnementale intégrée, y compris l'évaluation dans ses chapitres thématiques et sur les questions touchant les différents échelons géographiques et l'inclusion des parties prenantes à tous les niveaux de l'évaluation. Les experts ont ensuite examiné les conclusions proposées et les messages clés que l'évaluation H2020 vise à fournir aux décideurs et ont pris note des délais pour la soumission finale des données pertinentes pour la notification H2020/PAN.

**Réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins,**

**Podgorica, Monténégro, 4 avril 2019**

Le 4 avril 2019 à Podgorica (Monténégro), l'ONU Environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) a organisé une réunion du Groupe de correspondance sur l'approche écosystémique de la surveillance des déchets marins.

L'objectif principal de la réunion était d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) par rapport à l'objectif écologique 10 (OE10) sur les déchets marins et de donner des orientations à cet égard.

Ont participé à la réunion des représentants de 15 Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Parmi les autres participants figuraient des experts de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), du Réseau européen d'observation et de données marines (EMODNET), du Centre thématique européen, de l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), du Bureau méditerranéen d'information sur l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), de la Fondation Mohammed IV pour la protection de l'environnement, du Projet Panacéa - Université de Malaga ainsi que de l'université de Sienne.



©

La réunion a reconnu que la plupart des programmes de surveillance des déchets marins en Méditerranée sont alignés sur les exigences de l'IMAP, et que la cohérence est assurée entre l'ONU-Environnement/PAM, l'IMAP, la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et d'autres régions (comme la Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est OSPAR, Mer noire) pour la surveillance des déchets en milieu marin.

Dans cet esprit, les participants ont demandé à l'ONU Environnement/PAM-MED POL de poursuivre et de renforcer son assistance aux Parties contractantes en vue de finaliser les programmes nationaux de surveillance des déchets en mer.

S'agissant des travaux menés par l'ONU-Environnement/PAM pour mettre à jour/réviser la liste IMAP des déchets marins, les participants ont souligné l'importance d'efforts coordonnés à différents niveaux pour assurer la cohérence entre les différentes listes des déchets marins utilisés en Méditerranée ainsi que dans les autres régions.

Les participants ont pris acte des progrès accomplis dans l'élaboration de normes de données et de dictionnaires de données pour les indicateurs communs de l'IMAP sur les déchets marins. Ils ont recommandé que le Secrétariat du PAM et le CAR/INFO élaborent d'ici la fin du prochain exercice biennal (2020-2021) des normes de données et des dictionnaires de données similaires pour d'autres indicateurs communs de l'IMAP relatifs au cluster pollution, en faisant intervenir des experts nationaux désignés.

#### **Évaluation du cluster Déchets et milieu marin H2020/PAN, 5 avril 2019, Podgorica, Monténégro**

Des experts méditerranéens des déchets et des déchets marins se sont réunis à Podgorica, Monténégro, les 4 et 5 avril 2019 pour faire le point et pour faire progresser l'évaluation des indicateurs H2020/PAN sur les déchets, notamment les déchets marins, aux niveaux national et régional. Ils ont examiné plus avant les moyens d'assurer/maximiser les synergies entre les indicateurs des déchets



© Stipe Surac, WasteSMART /EEA

marins du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) et les indicateurs sur les déchets H2020/PAN - ENI SEIS II Sud.

L'atelier a été organisé par l'ONU Environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et le projet « Système de Partage d'Informations sur l'Environnement (SEIS), mécanisme de soutien SEIS Sud II, de l'instrument européen de voisinage (ENI- IEV) » (mécanisme de soutien SEIS Sud II), financé par l'UE. Il a réuni des représentants de trois pays du Sud de l'IEV (Israël, le Maroc et la Tunisie) ainsi que des représentants de 12 autres Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Parmi les organisations/institutions présentes figuraient l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), le Réseau européen d'observation et de données marines (EMODNET), le Centre thématique européen, l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), le Bureau méditerranéen d'information pour l'environnement, Culture et développement durable (MIO-ECSDE), la Fondation Mohammed IV pour la protection de l'environnement, le Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (CAR/INFO), le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), l'Université de Malaga - Projet PANACEA et l'Université de Sienne.

L'atelier a été l'occasion de présenter et d'examiner l'approche analytique de l'élaboration et de l'évaluation des indicateurs sur les déchets H2020/PAN, de présenter l'infrastructure de notification - à savoir InfoMAPNode - mise au point par le CAR/Info d'ONU-Environnement/PAM pour appuyer le reporting des ensembles de données H2020 et d'examiner les informations sur l'état de mise en œuvre du Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée et de l'application des plans d'action nationaux (PAN).

Les participants ont discuté des possibilités de synergies entre les indicateurs H2020/PAN sur les déchets et les programmes MED POL de surveillance des déchets marins (IMAP) ainsi que d'autres évaluations du PAM, comme le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement. La réunion a

reconnu que les flux de données au sein de la plateforme InfoMAP (y compris l'IMAP, le Système de déclaration de la Convention de Barcelone - BCRS, le Budget de référence national / Registre des rejets et transferts de polluants - BNB/RRTP, MED POL) sont pertinents pour les indicateurs H2020/PAN. Ces flux de données seront collectés par CAR/Info afin de pré-remplir les formats de données et les couches SIG dans le but de faciliter les efforts des Parties contractantes pour soumettre et compléter les informations requises.

En discutant de la portée de l'évaluation thématique des déchets Horizon 2020, les participants ont recommandé de prendre en considération ce qui suit :

- L'inclusion des sources maritimes de déchets marins ;
- Les éléments transfrontaliers comme les fleuves ;
- La nécessité de mieux identifier les sources de déchets marins et d'accroître les capacités régionales de surveillance ;
- L'importance de quantifier l'impact des déchets et des déchets marins sur le milieu marin ;
- L'importance de mieux comprendre le comportement de la société en matière de détritisme et d'accroître la sensibilisation du public ;
- Les flux saisonniers de déchets liés au tourisme et aux rejets fluviaux (y compris les plaines inondables) ;
- D'aborder les questions spécifiques aux pays et d'inclure des études de cas illustratives.

## **SWIM et Horizon 2020 SM présente ses réalisations et les enseignements qu'elle en a tirés**

**Bruxelles, 8th of Avril 2019**

La conférence de clôture du mécanisme de soutien SWIM et Horizon 2020 financé par l'UE (SWIM-H2020 SM) s'est tenue le 8 avril 2019, à Bruxelles, Belgique. Au cours de la réunion, les résultats du projet SWIM-H2020 SM, les réalisations et les enseignements tirés ont été présentés et discutés. La contribution du projet à l'utilisation durable des ressources en eau limitées et à la réduction de la pollution marine dans les pays partenaires, à savoir l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie, a été reconnue. Ceci, avec plus de 1.408 participants aux activités de renforcement des capacités du projet : 14 formations régionales et 51 nationales, 6 voyages d'étude, 20 ateliers nationaux de consultation, 16 réunions nationales, 10 activités entre pairs et 4 webinaires.

La Conférence a réuni 55 parties prenantes de 15 pays : les 14 points focaux SWIM-H2020 SM (PC - Ministères de l'Eau et de l'Environnement ), des parlementaires : M. Mohamed Khalifa (Égypte), M. Mohamed Abu Setteh (Jordanie) et M. Moh Rejdali (Maroc), des fonctionnaires de la direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement et de de la direction générale l'environnement de la Commission européenne (DG NEAR et DG Environnement), des partenaires institutionnels du projet, à savoir le Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM), l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), ainsi que des représentants d'institutions internationales et d'ONG des pays de la région MENA.



© SWIM/H2020

### 3rd UfM Environment Task Force Meeting

Brussels, 9 April 2019

The meeting prepared the UfM post-2020 Environment agenda and the work plan. The task force reformulated three main axes of the joint Initiative/ framework for action and reiterated that a new "post 2020" initiative/framework for action is meant as a tool for regional integration and collaboration.

[Read more](#)



© Elena Georgiou, My City EEA

## Perspectives pays

### » Renforcement du soutien aux pays de l'IEV Sud

Dans le cadre du mécanisme de soutien ENI SEIS II Sud, des plans de travail nationaux ont été élaborés par les pays de l'IEV Sud. La mise en œuvre des activités nationales est soutenue financièrement par des accords bilatéraux avec le Plan d'action pour la Méditerranée d'ONU-Environnement. En juillet 2019, des accords de financement à petite échelle (SSFA) ont été signés avec l'Algérie, la Jordanie, Israël, le Maroc et la Palestine. D'autres modalités d'appui dans les pays ont également été convenues avec l'Égypte, la Libye et la Tunisie.



© Ghiță Bizău

Dans ce contexte, des réunions/ateliers nationaux ont eu lieu pour l'Algérie, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc, la Palestine et la Tunisie, et d'autres sont prévus pour le second semestre 2019 (y compris pour l'Égypte, Israël, la Jordanie, la Libye et la Palestine).

Avec un soutien financier direct au titre de cette composante, des consultants SEIS nationaux ont été recrutés pour aider les pays à collecter des données et à élaborer des indicateurs sur les émissions industrielles, les déchets et les déchets marins et l'eau dans le cas d'Israël, du Maroc, de la Palestine et de la Tunisie. Le processus de recrutement des consultants SEIS nationaux est en cours en Égypte, en Jordanie et au Liban. Par ailleurs, avec l'appui financier direct du PNUE/PAM-MED POL (Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée - MTF), des consultants nationaux BNB/RRTP ont été recrutés pour l'Algérie, Israël, le Liban, la Libye, le Maroc et la Tunisie, et un expert pour l'Égypte devrait être recruté prochainement.

Par ailleurs, le Plan Bleu a engagé trois consultants régionaux sur les émissions industrielles, les déchets et les déchets marins pour la rédaction des sections pertinentes de l'évaluation H2020 et pour soutenir les pays dans leur évaluation H2020/PAN nationale.

Avec le soutien du MEDPOL et de CAR/Info, une documentation

spécifique a été préparée, en particulier un guide de l'utilisateur sur InfoMAPNode (in [français](#) et en [anglais](#)), un manuel pour la mise à jour des BNB (en [anglais](#)), un guide RRTP (en [français](#) et en [anglais](#)) et une méthodologie proposée pour développer les facteurs d'émission nationaux (en [français](#) et en [anglais](#)) pour faciliter le reporting sur les BNB selon l'article 13 du Protocole sur la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) ainsi que sur les données relatives aux émissions industrielles des indicateurs appropriés.

» **Les parties prenantes algériennes discutent de l'information environnementale lors de la réunion nationale IEV SEIS, 14-15 mai 2019**

Les 14 et 15 mai 2019, l'équipe ENI SEIS II Sud de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et du Plan d'action pour la Méditerranée d'ONU Environnement (UNeMAP) a participé à une visite en Algérie et rencontré les fonctionnaires du ministère de l'Environnement et des énergies renouvelables (MEER), le bureau national des statistiques et ses principaux partenaires nationaux concernés par la production, la gestion et la diffusion des informations environnementales.



© EEA

L'objectif de cette mission de deux jours était de rencontrer les principaux partenaires nationaux, de discuter de la contribution de l'Algérie aux activités régionales de coopération en matière d'information et d'évaluation environnementales, d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des activités en Algérie d'ici la fin du projet et d'arrêter la mise en œuvre opérationnelle. Présidée par le directeur général de l'environnement et du développement durable du Ministère de l'environnement et des énergies renouvelables, la réunion nationale a réuni 40 représentants des principaux partenaires nationaux. Le Président a fortement insisté sur l'urgence de formaliser une équipe nationale (comité intersectoriel) et a indiqué que les lettres officielles de nomination des représentants seront adressées aux organisations partenaires très prochainement afin de rattraper les retards et d'atteindre les objectifs du projet.

En examinant la disponibilité des données à l'appui des indicateurs et de l'évaluation H2020, les participants à la réunion ont reconnu qu'il existe certaines lacunes dans les données, et que certaines données devront être gérées/traitées pour satisfaire aux normes de l'UE requises. Avec le soutien de la coopération belge, l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) est en train de finaliser un rapport sur l'état de l'environnement (Rapport National Environnement). Le Rapport (et les monographies thématiques qui l'accompagnent) seront une source importante

d'informations pour alimenter les indicateurs H2020.

Une feuille de route pour la mise en œuvre des activités SEIS en Algérie a été longuement discutée. Cette feuille de route s'articule autour des étapes nécessaires pour alimenter les indicateurs H2020 et contribuer à l'évaluation régionale H2020, en tenant compte de l'état des connaissances (données disponibles), des ressources nécessaires (expertise/conseil interne et externe), de la faisabilité (capacités de traitement), des responsabilités de chaque secteur (points de contact), des aspects logistiques (fréquences des réunions), etc.

Les participants à la réunion se sont mis d'accord sur les points d'action suivants :

- Mise en place d'un comité intersectoriel - Le MEER enverra une invitation à tous les partenaires pour désigner un représentant au Comité ;
- Fournir aux membres du Comité toute la documentation nécessaire (méthodologie pour les indicateurs, orientations en matière d'infrastructure, etc. ;)
- Affiner la feuille de route, en particulier pour évaluer l'appui technique nécessaire (consultants, missions d'assistance technique, ateliers nationaux) ;
- Préparer les Termes de Référence pour le recrutement des consultants et lancer le recrutement

» **Une délégation tunisienne en visite en Autriche au sujet du registre des rejets et transferts de polluants**

Dans le cadre du mécanisme d'appui ENI-SEIS II Sud, une délégation d'experts tunisiens du Ministère de l'Industrie, de l'Agence Tunisienne de l'Environnement (ANPE), de l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable (OTEDD) et de l'Agence nationale de gestion des déchets (ANGED) a visité l'Agence Environnementale Autriche (Umweltbundesamt) à Vienne les 28-31 janvier 2019 pour se familiariser au Registre des rejets et transfert de polluants (RRTP).



© EEA

L'amélioration de la disponibilité de données environnementales

fiables en renforçant la surveillance de l'environnement et la gestion de l'information est nécessaire à l'élaboration des politiques environnementales. Les émissions industrielles sont l'une des principales priorités pour lutter contre l'une des principales sources de pollution de la mer Méditerranée et contribuer à l'initiative H2020 pour la dépollution de la mer Méditerranée.

Pour le suivi et la surveillance des sources de pollution, un registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) s'est révélé être un outil efficace. Le programme RRTP a été introduit dans la région méditerranéenne dans le cadre du programme PNUE-PAM MED POL, sous la forme de projets pilotes à mettre en œuvre dans certaines zones industrielles. Récemment, avec le soutien de l'Agence européenne pour l'environnement - ONU environnement/PAM - IEV SEIS II Sud, une aide financière a été accordée à la Tunisie pour mener un projet pilote RRTP.

Au cours de cette visite de 4 jours, des experts tunisiens :

- ont échangé leurs expériences dans le domaine de la mise en œuvre du RRTP (cadre institutionnel, base juridique et mise en œuvre technique) ;
- ont élaboré conjointement un ensemble de recommandations pour la mise en œuvre du RRTP en Tunisie, y compris la rédaction des prochaines étapes ;
- ont visité des sites industriels sélectionnés.

L'Autriche (tout comme l'Union européenne) a signé le protocole CEE-ONU sur les registres des rejets et transferts de polluants en 2003. De plus, le règlement autrichien sur les RRTP (transposition du règlement (CE) n° 166/2006 sur les RRTP) a été établi en tant qu'instrument législatif national. Il comprend des dispositions nationales supplémentaires, par exemple sur l'enregistrement des propriétaires d'installations et les données supplémentaires qui doivent être fournies. L'Agence autrichienne pour l'environnement est responsable des contrôles annuels de la qualité des données RRTP au niveau national. Elle vérifie la cohérence des rapports RRTP présentés par les opérateurs autrichiens dans les séries chronologiques et entre les installations qui se livrent aux mêmes activités. De plus, la cohérence des données E-RRPT avec les données des autres obligations de reporting est vérifiée. Ces contrôles sont effectués par une équipe d'experts issus de différents services (air, déchets, eau, agriculture). Une fois les contrôles des données RRTP achevés, l'Agence autrichienne pour l'environnement soumet les données E-RRTP à la Commission européenne.

Au niveau national, un outil de notification électronique pour la

soumission des données RRTP par les opérateurs a été mis en place en 2007, qui était la première année de notification au titre du règlement RRTP européen 166/2006/CE. Cet outil d'établissement de rapports a été mis au point par l'Agence autrichienne de l'environnement et est tenu à jour et exploité par l'Agence. Il s'agit d'un réseau d'information qui permet aux entreprises et aux autorités de gérer en ligne les obligations d'enregistrement et de notification dans les secteurs des déchets et de l'environnement. Ses groupes d'utilisateurs sont les entreprises, les opérateurs et les propriétaires d'installations, ainsi que les autorités nationales et locales.